



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Date de convocation : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 19 janvier 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mmes BOURBIER, LAUTRU, MM. FILLATRE, DUBOIS, Mme DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / 1 / 2 - 7.1 Club ados : Tarifs des activités

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2021 / V / 6 – 9.1 du Conseil municipal du 6 juillet 2021 autorisant la création d'un accueil collectif à caractère éducatif en direction des jeunes de 11 à 17 ans et approuvant le règlement intérieur de la structure,
VU la délibération n° 2021 / VI / 10 – 9.1 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant le projet éducatif de la commune,
CONSIDÉRANT l'organisation d'activités spécifiques en direction des jeunes engendrant des frais de transports et le paiement de tickets d'entrées,
CONSIDÉRANT la nécessité de solliciter une participation financière pour prendre part à ces sorties et d'en fixer le montant,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

FIXE les tarifs de la participation aux activités spécifiques mises en place par le club ados de la façon suivante :

Nature de la sortie	CERNOIS	EXTÉRIEURS
Parc d'attraction	15 €	30 €
Sortie sportive (tir à l'arc, accrobranches, hoverboard...)	7 €	14 €
Sortie culturelle (cinéma, théâtre, musée...)	5 €	10 €
Base de loisirs	3 €	6 €

PRÉCISE que le montant de la participation, fixé par sortie et par jeune, sera versé le jour du départ, mais sur préinscription préalable,

DIT que la priorité sera donnée aux Cernois de s'inscrire aux sorties,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire empêché,
Marie-Claire CHAMBARET

Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint

